



# FSU

# 59-62

## SPECIAL RETRAITÉ(E)S

Juin 2015

### EDITO Retraité-e-s : nous poursuivons l'action

Depuis plus d'un an, dans l'unité les syndicats et associations de retraités conduisent une mobilisation de haut niveau. Les syndicats de retraités ont notamment forgé une manifestation historique à Paris le 3 juin 2014, avec 20 000 retraités.

**Cette action de haut niveau s'est poursuivie à l'automne 2014 et durant le premier trimestre 2015. La Section Fédérale des Retraité-e-s FSU Nord-Pas de Calais est tout particulièrement engagée dans ces actions, en particulier sur plusieurs dossiers :**

- Celui de la loi sur la perte d'autonomie. Une « promesse » faite régionalement par le Président de la République en janvier 2013 à Lille. Elle est votée au Sénat le 18 mars dernier, depuis c'est l'incertitude : la seconde lecture parlementaire tarde. En l'état, elle reste liée à un financement par les retraités eux-mêmes, loin de l'exigence, portée par le mouvement des retraités, d'une prise en charge de la perte d'autonomie, **fondée sur les branches existantes d'une sécurité sociale solidaire, financée par la cotisation sociale.**

- Sur le pouvoir d'achat alors que **les pensions sont bloquées.**

- Les privés de pension des CARSAT ne vont pas attendre un décret incertain au mois de septembre alors que **c'est tout de suite qu'ils doivent toucher leur pension.**

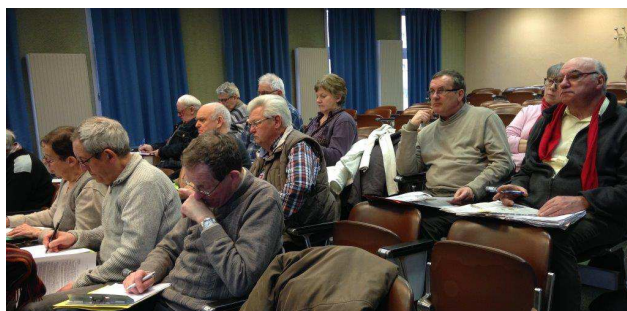
Ces actions doivent nécessairement se poursuivre faute de réponse positive du côté gouvernemental et c'est le sens de la carte pétition unitaire proposée avec ce bulletin. Ce gouvernement, avec sa ministre de la santé, est particulièrement attaché à la casse de la sécurité sociale comme à l'austérité imposée par l'Union Européenne. Le mouvement syndical a repris de la vigueur au printemps : aux retraités de contribuer aussi à la reprise de l'action revendicative.

*Jean-François Larosière secrétaire de la Section Fédérale des Retraités FSU 59/62  
Catherine Piecuch secrétaire régionale de la FSU  
Didier Costenoble secrétaire de la FSU Nord*



# La FSU retraité-e-s Nord-Pas de Calais en forum

Le forum de la FSU retraités Nord-Pas de Calais, s'est tenu à Arras, le 19 mars 2015, avec la participation de Marylène Cahouet - SFR nationale et Michel Angot - SNUCLIAS.



Il a débattu de la **baisse du pouvoir d'achat**. Le blocage des pensions ne se limite pas au scandale des petites retraites dont la solution passe par : « pas de retraite inférieure au SMIC ». La perspective d'une précarisation accrue, à l'horizon 2020, de la population âgée du Nord est intolérable. Elle est liée aux orientations gouvernementales, aux exigences patronales comme aux choix européens. Ils se retrouvent dans le **scandale des CARSAT**, avec des milliers de retraités privés de pension, dont des poly pensionnés.



La **loi sur le vieillissement** est marquée par l'abandon du volet EHPAD et un financement par les retraités, et le **refus d'un financement par les branches existantes de la sécurité sociale**.

Le débat s'est poursuivi sur la **décentralisation, dont les citoyens sont tenus à l'écart**. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est encore en discussion. Elle organise concurrence et inégalités, jusque dans les compétences des collectivités pour retraités et personnes âgées.

Relevons la participation de responsables CGT aux débats.

**L'action de tous, jusque l'UNSA dans le Nord, est vigoureuse : plusieurs centaines de retraités réunis le 1<sup>er</sup> avril. L'intervention sur la décentralisation est à poursuivre jusque la métropole européenne lilloise, y compris avec les syndicalistes belges, afin d'avancer ensemble.**

*Jean-François Larosière*

## **Blocage des pensions : un an de plus ... Inacceptable pour la FSU !**

Près de 30 000 retraités ont manifesté dans la dernière quinzaine de mars. Malgré cela, le gouvernement reste sourd à leurs demandes.

Il confirme le cap de l'austérité malgré ses échecs et les difficultés grandissantes pour le monde du travail mais aussi pour les retraités. Il vient d'annoncer des économies supplémentaires pour 2015 et 2016 tournant le dos aux investissements nécessaires et à l'amélioration du pouvoir d'achat des actifs et pensionnés.

Ainsi, il pénalise à nouveau les retraités en étendant le gel des pensions en vigueur depuis avril 2013 jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2016, soit plus de trois années de blocage. C'est inacceptable pour la FSU et le prétexte d'absence d'inflation ne tient pas !

Ce gel signifie une baisse du pouvoir d'achat des pensions parce que l'indice officiel des prix mesure mal leur évolution, notamment pour les dépenses contraintes, mais aussi parce que les mesures fiscales ont lourdement amputé le pouvoir d'achat des retraités (suppression de la demi-part des veufs et veuves, élargissement de l'assiette pour les parents de 3 enfants et plus, CASA payée par les seuls retraités imposables pour financer la perte d'autonomie alors que la loi n'est toujours pas votée).

Et ce alors que les attaques contre la protection sociale augmentent les restes à charge et le coût des complémentaires.

La FSU proteste contre cette nouvelle dégradation du pouvoir d'achat des retraités qui, comme les actifs, subissent l'augmentation de la TVA, les difficultés d'accès aux soins, la hausse des dépenses contraintes, tarifs réglementés (EDF, GDF, SNCF, logement...).

La FSU rappelle sa demande d'indexation des pensions sur les salaires ce qui signifie le droit à pension comme rémunération continuée du travail salarié.

Les retraités voient leur situation sociale régresser comme leur pouvoir d'achat. Aujourd'hui près de 10% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. Le COR lui-même souligne la dégradation du pouvoir d'achat de l'ensemble des retraités (pension moyenne en 2012 : 1288 euros).

**La FSU poursuit son engagement et ses actions, dans un cadre unitaire le plus large possible, afin d'obtenir la revalorisation du pouvoir d'achat des retraités et l'amélioration de leurs conditions de vie.**

## Manifestation et rassemblements du 1<sup>er</sup> avril

Les intersyndicales départementales retraités du Nord, Pas-de-Calais avaient décidé de maintenir l'action à la date initiale du 1<sup>er</sup> avril.



La manifestation unitaire des retraités à Lille le 1<sup>er</sup> avril a réuni de 400 à 500 manifestants. Il y avait 40 à 50 militants de la FSU.

Une délégation intersyndicale a été reçue en préfecture du Nord à 10 h.

Lors de sa prise de parole Jean-François Larosière, secrétaire de la SFR59/62 FSU a insisté sur la nécessaire poursuite de l'action qui seule permet d'enregistrer des résultats et notamment le 9 avril à Paris.

Une réunion syndicats et associations, afin de faire le point sur la poursuite de l'action s'est tenue avant les vacances de printemps. Des interventions unitaires sont en cours concernant CARSAT et CODERPA Nord.

A noter qu'à Douai une action CARSAT, prévue le 23 avril, avec participation de la FSU à l'audience auprès du directeur a montré que la situation des "privés de pensions" reste dramatique.

Dans le Pas-de-Calais les retraités se sont mobilisés le matin devant les sous-préfectures : une cinquantaine de manifestants à Calais, Boulogne, Lens et une soixantaine à Béthune. Une délégation intersyndicale a été reçue à chaque fois.

L'après-midi, une cinquantaine de retraités se sont rassemblés devant la préfecture à Arras. Le directeur général de la préfecture a écouté pendant plus d'une heure les revendications présentées (notamment l'accès aux soins, le pouvoir d'achat, la CARSAT, les services publics et la loi d'adaptation de la société au vieillissement) par la délégation composée de militants de la CGT, la FSU, la FGR/FP, la CGC-CFE et de l'UNSA.



*Alain Dercourt*





## SRIAS Nord-Pas de Calais

La FSU a renouvelé sa délégation pour les instances de l'action sociale interministérielle, d'où les retraités, bien que bénéficiaires des prestations de droit, sont depuis les décrets de décembre dernier, exclus. **La FSU fut pratiquement seule à s'opposer à cette mesure.**

La Présidence de la SRIAS Nord-Pas de Calais sera exercée à partir de juillet prochain, par Pascal Marié, présenté par la CGT, qui appartient à l'administration pénitentiaire. **A noter qu'au mépris des règles sur la rotation des présidences, le président sortant CFE-CGC (« syndicat » Alliance) s'est représenté. En dépit du vote en sa faveur de la CFDT il fut battu.** La délégation FSU s'est prononcée pour la candidature CGT.

La FSU est présente dans les différentes commissions (logement, petite enfance, ...). **Notre camarade Xavier Dubois, du SNASUB-FSU, est appelé à prendre la présidence de la commission retraités.**

SRIAS : Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale.

Site : <http://www.srias-59-62.fr/>

*Jean-François Larosière*

## La MGEN : quel avenir ?

C'est la question que l'on peut se poser après les décisions prises par l'Assemblée Générale extraordinaire du 11 avril 2015. A la rentrée 2015, la MGEN lance une nouvelle gamme MGEN Santé Prévoyance avec 4 offres en santé : une offre globale prenant le relais de l'offre globale actuelle et qui s'appellera « MGEN Référence » au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ; une offre centrée sur les jeunes actifs « MGEN Initiale » succédant à MGENERATION Initiale créée en septembre 2014 ; deux nouvelles offres globales seront créées « MGEN Equilibre » et « MGEN Intégrale ».



Les tarifs vont connaître de grands changements. Les cotisations des membres participants actifs et retraités ne seront plus seulement calculées en fonction des revenus mais évolueront aussi suivant l'âge : des tranches d'âge pour les actifs et aussi pour les retraités.

L'importance de ces décisions de l'Assemblée Générale aurait mérité une préparation incitant davantage les adhérents à en débattre. La mise en place d'offres à plusieurs vitesses et l'évolution de la politique tarifaire ressemblant davantage aux pratiques du secteur marchand de l'assurance santé, nous font craindre pour l'avenir de la MGEN. Le risque de l'abandon du système de pré-compte de la cotisation sur le traitement ou la pension de retraite et les menaces qui pèsent sur la gestion par nos mutuelles de la Fonction Publique de la part sécurité sociale augmentent encore cette inquiétude.

Il convient de rappeler le contexte général dans lequel ces décisions ont été prises. Celui d'une réduction continue depuis des années de la part sécurité sociale dans les remboursements de soins augmentant d'autant la part prise en charge par les mutuelles. Le secteur marchand avec ses assurances complémentaires santé gagne du terrain au détriment de la protection sociale solidaire. La participation financière de l'Etat au fonctionnement de nos mutuelles reste dérisoire par rapport à la participation des employeurs aux complémentaires santé d'entreprises. La taxation de la MGEN par l'Etat au même titre que les compagnies d'assurances ainsi que les réglementations européennes, favorables au secteur marchand, accroissent encore les difficultés. Nos mutuelles à but non lucratif ont besoin d'une amélioration du régime obligatoire de la sécurité sociale solidaire. C'est aussi un enjeu syndical.

*Jean Paul Machen*

### Sites à visiter régulièrement :

FSU 62: <http://sd62.fsu.fr> FSU 59 : <http://sd59.fsu.fr>

SPÉCIAL RETRAITÉ-E-S FSU 59/62 Directeur de publication : JF Larosière Impression : FSU 62 Mise en page : A Dercourt